DESP et CTP : maîtriser les exigences de la réglementation

S'approprier toutes les nouveautés.

SPÉCIAL ENCADREMENT

Réf. REGT2

Objectifs

- Maîtriser les bases de la réglementation pour la mise en conformité des systèmes frigorifiques sous pression neufs (DESP).
- S'approprier et appliquer les exigences de la réglementation sur le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression (CTP).
- Connaître le contenu de l'habilitation des intervenants et la procédure à mettre en place.
- Appliquer les exigences pour la modification des installations et la réalisation des dossiers d'exploitation.

Points forts

- Un panorama complet de la documentation obligatoire pour les dossiers DESP.
- Les outils pour prévoir et organiser le travail des intervenants.
- Un logiciel fourni permettant de calculer les catégories de risque selon la DESP.

Sont concernés

- · Chef d'entreprise.
- Responsable du S.A.V.
- Chargé d'affaires concerné par la réalisation des installations.

Prérequis

Connaissance des installations de froid et de climatisation.

Formation disponible en intra

Programme

Formation animée par Claude Giraud-Héraud



- Analyse des évolutions de Directive 2014/68/UE relative aux équipements sous pression et à leur classification.
- Examen des obligations de l'Arrêté ministériel du 15/03/2000 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.
- Analyse du Cahier Technique Professionnel (CTP) du 7 juillet 2014 relatif au suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression :
 - opérations à réaliser lors des interventions,
 - documents pour les dossiers DESP.
 - documents pour les dossiers d'exploitation,
 - exigences pour la modification des équipements et des systèmes frigorifiques,
 - audit de la conformité des installations,
 - habilitation des intervenants : titre d'habilitation, procédure interne.
- Rappel des exigences de la norme EN 378 pour les équipements sous pression.
- Les nouveautés de la réglementation sur les fluides frigorigènes et l'impact sur l'application de la DESP.

Compétences acquises

Après cette journée de formation, le participant sera en mesure de :

- déterminer la catégorie de risque des équipements et des installations,
- réunir les documents d'un dossier descriptif selon le CTP,
- classer toute modification d'installations.
- réaliser un audit de conformité de tout système frigorifique sous pression,
- réaliser les interventions réglementaires conformément au CTP.



Bordeaux : 22/03 ou 06/12

Lyon: 15/03 ou 29/11 **Nantes**: 29/03 ou 13/12 **Paris**: 08/03 ou 22/11



380 € HT par personne - adhérent Snefcca **480 € HT** par personne - non adhérent Snefcca

Formation éligible par votre OPCA



Durée: 1 jour - 8 heures

Déjeuner offert